



L'amiante

Découvrez sur cette page toutes les informations concernant l'amiante dans les déchetteries du territoire.

Publié le 25 mai 2023
Dernière modification le 09 janvier 2026

Les consignes

Consignes de réception

- Depuis le 1^{er} janvier 2022, la dépose d'amiante en déchetteries de Grand Lac est réservée aux habitants de Grand Lac.
- Vous devez obligatoirement prendre rendez-vous [sur votre espace usager ici](https://grand-lac.webusager.fr/GRAND-LAC/pages/p_connexion.aspx) (https://grand-lac.webusager.fr/GRAND-LAC/pages/p_connexion.aspx) avant de vous rendre en déchetterie.

En cas de problème avec votre espace usager, contacter le 04 79 61 74 75

Consignes de dépose

- Le dépôt est limité à 10 unités (20m² en plaques ou en ardoises de fibrociment, 10 tuyaux d'une longueur maximum de 1.4 m, 10 jardinières ...)
- Il doit impérativement arriver en déchetterie filmé ou dans un sac étanche.
- La manutention des sacs sera réalisée par vos soins de façon manuelle.

Si ces conditions ne sont pas respectées, le dépôt en déchetterie sera refusé.

Dates des collectes d'amiante en 2026 dans les déchetteries de Grand Lac

Les rendez-vous sont ouverts 15 jours avant la date de collecte prévue :

- 27 janvier à Drumettaz : 14h-15h/15h-16h/16h-17h
- 24 février à Grésy-sur-Aix : 9h-10h/10h-11h/11h-12h
- 31 mars à Drumettaz : 9h-10h/10h-11h/11h-12h

<https://grand-lac.fr/au-quotidien/services-a-la-population/dechetteries/lamiante?>

- › 28 avril à Chindrieux : 14h-15h/15h-16h/16h-17h
- › 26 mai à Grésy-sur-Aix : 9h-10h/10h-11h/11h-12h
- › 30 juin à Drumettaz : 9h-10h/10h-11h/11h-12h
- › 28 juillet à Grésy-sur-Aix : 9h-10h/10h-11h/11h-12h
- › 25 août à Drumettaz : 9h-10h/10h-11h/11h-12h
- › 29 septembre à Chindrieux : 14h-15h/15h-16h/16h-17h
- › 27 octobre à Grésy-sur-Aix : 9h-10h/10h-11h/11h-12h
- › 24 novembre à Drumettaz : 9h-10h/10h-11h/11h-12h
- › 15 décembre à Grésy-sur-Aix : 9h-10h/10h-11h/11h-12h

Amiante liée ou fibrociment

L'amiante représente un réel danger pour la santé. L'intervention directe par des particuliers sur des matériaux amiantés doit être exceptionnelle et limitée.

Pour des travaux importants, il convient de faire appel à des entreprises qualifiées. Pour connaître les dangers pour la santé, les précautions à prendre, téléchargez [la plaquette sur l'amiante.](https://grand-lac.fr/fileadmin/ARBORESCENCE/Au_quotidien/Service_a_la_population/dechetterie/2-13_plaq_amiante_mars_2016.pdf) (https://grand-lac.fr/fileadmin/ARBORESCENCE/Au_quotidien/Service_a_la_population/dechetterie/2-13_plaq_amiante_mars_2016.pdf)

- › Pour en savoir plus sur les réglementations concernant la gestion de l'amiante, téléchargez [le guide de l'amiante ici](https://grand-lac.fr/fileadmin/ARBORESCENCE/Au_quotidien/Service_a_la_population/dechetterie/2-13_Guide_amiante2014.pdf) (https://grand-lac.fr/fileadmin/ARBORESCENCE/Au_quotidien/Service_a_la_population/dechetterie/2-13_Guide_amiante2014.pdf).
- › Pour en savoir plus sur l'amiante, [rendez-vous ici](https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/amiante-1) (<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/amiante-1>).



ALLER PLUS LOIN



SUR LE SITE

- › Infos pratiques des déchetteries
- › Inscription aux déchetteries pour les particuliers
- › Inscription aux déchetteries pour les professionnels



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLO
OMÉRATION
1500 Boulevard Lepic
77100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.